

COMMUNIQUE DE PRESSE N°01/OLUCOME/01/08 du 11 janvier
2008 PORTANT DENONCIATION DU VOL ORGANISE DES
MINERAIS BURUNDAIS.

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques « OLUCOME » vient de débusquer avec stupéfaction un circuit de fraude mafieuse constitué d'un groupe de personnes qui exploitent et exportent illicitement le minerai wolframite de la Province MUYINGA, commune GASHOHO, colline KAGARI.

Après extraction illégale du minerai, ce groupe a cheminé les quantités exploitées à Bujumbura dans les entrepôts situés en face du marché communément appelé KWA SIYONI près de l'usine COTEBU. Le groupe se livre après, à des manœuvres frauduleuses en cherchant de faux papiers (lettre de transit) en provenance de la République Démocratique du Congo attestant que le minerai provient du Congo et qu'il est en transit au Burundi. En toute complicité, un réseau de douaniers (KAYANZA, Gare du Nord de Bujumbura, GATUMBA, et port de Bujumbura) dont l'OLUCOME dispose les noms, lui facilitent et lui délivrent un PAC, document qui atteste que réellement ce minerai provient du Congo, et est bel et bien en ordre avec la douane. C'est après cette opération que le minerai est chargé dans des camions sur lesquels les douaniers en question scellent au plomb pour être acheminés au port de Bujumbura en transit pour l'exportation.

Selon les données à la disposition de l'OLUCOME, les quantités jusque là exportées dans ces pratiques mafieuses s'évaluent à 135 tonnes pour deux exportations du 25 juillet et du 20 août 2007 et le groupe serait déjà à sa cinquième exportation. Ces deux cas parmi plusieurs, indiquent à quel degré l'économie Burundaise est entraînée de subir une hémorragie financière grave au profit de la mafia burundaise.

1. En date du 25 juillet 2007 à 16h 30 minutes, 63 fûts de trente (30) tonnes de wolframite, appartenant à ce groupe, ont été transportés par deux gros camions dont les numéros d'immatriculation sont **04 BA 1584** et **04 BA 1567** jusqu'au port de Bujumbura, sous le PAC n°

00547 pour être exportés par une agence de transport NIL SERVICE du Congo dans les bateaux TORA de l'entreprise BATRALAC ;

2. Le 20 août 2007, 300 fûts de cent cinq (105) tonnes du même minerai et appartenant au même groupe ont été saisis au port de Bujumbura suite à la bonne collaboration entre OLUCOME, la direction de la douane et la population alors qu'ils étaient prêts à être exportés en Zambie comme à l'accoutumée sous l'étiquette ci haut émargée (exportés du Congo).

Selon nos enquêtes, le prix de vente de wolframite en Zambie serait de 14\$US le kilogramme et les frais de douane sont calculés à 3% de la valeur de la marchandise au port.

L'OLUCOME saisit cette occasion pour dire qu'il avait déjà attrapé, en flagrant délit en mai 2006, un officier de l'Armée Nationale en commune GITERANYI province MUYINGA qui avait constitué une compagnie illicite d'exploitation de la cassitérite. Après dénonciation de l'OLUCOME chez le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, des sanctions administratives ont été prises mais aucune sanction pénale n'a été prise contre lui.

Compte tenu de l'exploitation anarchique et illicite de nos minerais sous plusieurs formes (sous prétexte d'exploration comme à RUTOVU depuis plus de six ans, exploitation sur corruption des autorités administratives comme en commune GITERANYI en province MUYINGA, en province CIBITOKÉ et en province KAYANZA (KABUYE) , exploitation clandestine dans plusieurs provinces,...), l'Observatoire interpelle l'autorité du Ministre de l'Energie et Mines et celle du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pour faire en sorte que les minerais du Burundi soient exploités dans l'intérêt de l'économie nationale en général et de la population en particulier et cela en suivant les procédures légales.

Au moment où les autorités gouvernementales veulent relancer l'économie burundaise par l'exploitation tout azimut de toutes les ressources minières, il est incongru de constater qu'il y a des prédateurs, aux intérêts égoïstes, qui s'accaparent illégitimement de la richesse

nationale et annihilent par là, tous les efforts de redressement de notre économie.

L' OLUCOME constate des contradictions entre les conclusions de la Direction des mines sur la composition chimique des produits fraudés intentionnellement faussés pour échapper au paiement des droits de douanes d' un montant de 114 836 048 fbu au compte de l' O.T.Bu n° 1101/001 ouvert à la BRB.

L'OLUCOME demande aux plus hautes autorités du pays d' user de toutes leurs influences pour arrêter cette hémorragie :

- ✓ en faisant obstacle aux manœuvres frauduleuses et corruptrices dont le groupe serait entrain d' user pour exporter les quantités déjà saisies et ensuite remonter la filière pour récupérer les pertes que l'Etat a subies à l'occasion de ces exportations illégales (cinq).
- ✓ Dès et déjà, les quantités débusquées par nos soins montrent une perte de 39. 900\$ US au titre des droits de douanes éludés et 239.400\$ US au titre d'impôt sur les bénéfices détournés soit au total 279.300 \$US équivalant à plus de deux cents quatre vingt millions de nos francs pour les deux seules exportations qui ressortent de nos enquêtes.
- ✓ L'Observatoire demande ensuite aux autorités de tout faire pour mettre la main sur les auteurs, sur tout le réseau, de ces infractions à la loi burundaise afin qu' ils soient sanctionnés dans le but de décourager ce genre de manœuvres. Il promet d' y prêter main-forte dans l' intérêt de la nation burundaise.

En conclusion, l'OLUCOME déplore qu' aucune autorité et ne fut ce qu' administrative n'ait été infligée à l'endroit des complices de cette fraude quel que soit les postes qu' ils occupent alors qu' ils sont connus.

L'Observatoire demande la protection des dénonciateurs contre ce réseau de fraudeurs qui pille la richesse nationale en s' appuyant sur certains agents des services publics qui, une fois corrompus acceptent de sacrifier l' intérêt national au détriment des intérêts sectaires.

Source : www.olucome.bi

L'OLUCOME dénonce enfin les menaces qui pèsent sur son Président pour avoir refusé de révéler les noms des Dénonciateurs lesquelles menaces sont profitées par les Agents de services Publics qui seront dévoilés le cas échéant.

Il demande au service concerné qui se reconnaît de cesser ce genre d'intimidation.